



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 avril 2009

SEANCE DU 30 MARS 2009

EXERCICE 2009 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX -
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 03 avril 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

DELIBERATION D20090114

DIRECTION DES FINANCES

**EXERCICE 2009 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES
TAUX D'IMPOSITION**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le taux de taxe professionnelle étant décidé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Le taux des trois impôts directs locaux en 2008 étaient les suivants :

- pour la taxe d'habitation : 20,34%
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,05%
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,66%

Afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif 2009, il est proposé d'appliquer une variation proportionnelle des taux de 1,0800.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Appliquer une variation proportionnelle des taux de 1,0800
 - Fixer les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :
- pour la taxe d'habitation : 21,97 %
 - pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,29 %
 - pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,47 %

Comme le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, la fixation des taux d'imposition a eu lieu au scrutin secret.

- *Résultat du vote : 34 bulletins « pour »
11 bulletins « contre »*

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	11
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN